



SCHENGEN C VISA – VISITE FAMILIALE – AMICALE- ETUDES / COURT SEJOUR

Traitement de la demande de visa

- Prenez rendez-vous en ligne sur le site web suivant : <https://visa.vfsglobal.com/sen/fr/che>
- Le paiement peut être effectué par terminal de paiement, virement bancaire ou code QR (en XOF) lors du rendez-vous. Veuillez vérifier le montant exact des frais de visa sur le site web de VFS <https://visa.vfsglobal.com/sen/fr/che> avant votre rendez-vous.
- Le traitement d'une demande de visa Schengen prend au moins 15 jours à compter de la réception de la demande par l'ambassade (aucune procédure accélérée n'est disponible).
- Les demandeurs doivent se présenter en personne au centre de demande de visa VFS Suisse à la date prévue pour leur rendez-vous
- Tous les documents doivent être remis au format A4.
- Le formulaire de demande de visa pour les mineurs doit être signé par les parents ou le tuteur légal (si les parents ne sont pas disponibles). Présence obligatoire des parents le jour du dépôt de la demande avec le mineur
- Conformément à l'article 25 bis du Code des visas (coopération en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière) et sur la base d'un rapport de la Commission européenne, les États membres de l'espace Schengen doivent adopter à titre temporaire une décision d'exécution concernant la Gambie. Cela signifie que la durée de traitement du dossier est d'au moins 45 jours pour les citoyens et citoyennes gambiens.

Critères d'admissibilité

Remarque : si les critères d'admissibilité énoncés ci-dessous ne sont pas pleinement remplis, votre demande de visa sera jugée irrecevable. Dans ce cas, l'ambassade de Suisse, conformément à l'article 9, paragraphe 3, du Code des visas :

- Rendre votre formulaire de demande de visa ainsi que tous les documents que vous avez fournis.
- Détruire toutes les données biométriques recueillies au cours de la procédure de demande.
- Vous rembourser les frais de visa.
- Interrompre l'examen de votre demande.

	✓	✗
1. Période de dépôt des demandes de visa Les demandes de visa doivent être déposées au plus tard six mois avant le début de la visite prévue, ou neuf mois au plus tard pour les marins dans l'exercice de leurs fonctions, et, en règle générale, au plus tard 15 jours civils avant le début de la visite prévue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/themen/einreise/visumantragsformular.html Si le demandeur est mineur (âgé de moins de 18 ans), ses deux parents doivent signer le formulaire et joindre une copie de leur passeport. Si l'un des parents n'est pas en mesure de signer le formulaire, il doit fournir une lettre de consentement accompagnée d'une copie de son passeport.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Document de voyage <ul style="list-style-type: none"> • Sa durée de validité doit s'étendre au moins trois (3) mois au-delà de la date prévue de départ du territoire des États membres ou, en cas de séjours multiples, au-delà de la dernière date prévue de départ du territoire des États membres. Toutefois, en cas d'urgence justifiée, il est possible de déroger à cette obligation. • Il doit comporter au moins deux pages vides. • Il doit avoir été délivré au cours des dix dernières années. <i>Veuillez noter que pendant le délai de traitement, il n'est pas possible de retirer son passeport.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



4.	Copies de tous les visas Schengen, britanniques, américains et canadiens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Photo <ul style="list-style-type: none"> • Une photo récente (prise au cours des six derniers mois) ICAO-compliant photo. • Couvre-chefs : voir les directives. • <u>Uniquement</u> sur fond blanc, en couleur, sans ombres. • Dimensions : 35mm x 45mm (dimensions standard ICAO). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Données biométriques (empreintes digitales) <ul style="list-style-type: none"> • Les données biométriques doivent être recueillies pour les voyageurs qui voyagent pour la première fois ou pour ceux dont les données biométriques ont été recueillies il y a plus de 59 mois. • Les voyageurs disposant de données biométriques valides (enregistrées il y a moins de 59 mois) sont dispensés de se présenter en personne pour déposer leur demande. Un représentant peut être désigné s'il est dûment mandaté. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Paiement des frais de visa <ul style="list-style-type: none"> • Pour les adultes : Euro 90.00 • Pour les enfants de 6 à 12 ans : Euro 45.00 • Pour les enfants de moins de 6 ans : gratuit. <p><i>Pour connaître le montant en monnaie locale, veuillez consulter la rubrique « Foire aux questions » du site web de VFS. En cas de refus ou de retrait de la demande, les frais ne sont pas remboursés.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Langue Tous les documents doivent être rédigés dans une langue officielle de la Suisse ou en anglais.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Documents justificatifs requis pour toutes les catégories de demandeurs

	✓	✗	n/a
9. Preuve des moyens d'existence personnels Preuve vérifiable de moyens de subsistance suffisants pour la durée du séjour envisagé: <ul style="list-style-type: none"> • Les 3 derniers bulletins de salaire • Une carte de crédit bancaire internationale en cours de validité, accompagnée de relevés bancaires • Original des extraits bancaires pour les 3 derniers mois ; ou • Un formulaire attestant du financement et/ou de l'hébergement. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Justificatif de statut professionnel Lettre officielle de votre employeur et licence commerciale ou attestation de non-objection (NOC) pour votre conjoint/vos enfants. <ul style="list-style-type: none"> • Pour la lettre de l'entreprise : sur papier à en-tête officiel, comportant les coordonnées (adresse e-mail et numéros de téléphone), dûment tamponnée et mentionnant le nom et la fonction du signataire. Veuillez noter que les propriétaires de l'entreprise doivent également fournir une telle lettre, mais qu'ils ne sont pas tenus de la signer eux-mêmes. La lettre doit contenir les informations suivantes concernant le demandeur de visa : l'entreprise, le poste, la date d'entrée en fonction, le salaire et les dates du congé approuvé. L'entreprise doit garantir/confirmer la poursuite de l'emploi après le voyage à l'étranger souhaité. • Si votre sponsor n'est pas une entreprise suisse ou multinationale de renom, vous devrez également fournir une ou plusieurs confirmations d'hôtel, une licence commerciale et un relevé bancaire (des trois derniers mois). • Pour les demandeurs bénéficiant d'un visa de conjoint ou de parent : lettre d'accord (NOC) du garant (titulaire d'un visa de résident). • Travailleurs indépendants : doivent présenter l'original de leur licence professionnelle 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Permis de séjour : Pour les résidents étrangers résidents : présentation d'un permis de séjour délivré par le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie ou le Cap-Vert.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



	<ul style="list-style-type: none"> Ce titre doit être valable encore 3 (trois) mois après la date prévue de départ du territoire des États membres. 			
12.	Itinéraire de voyage : <ul style="list-style-type: none"> Itinéraire complet du voyage. Réservation du billet d'avion aller-retour. Informations relatives aux vols d'arrivée et de départ et, le cas échéant, dates de voyage vers d'autres pays de l'espace Schengen. N'achetez pas les billets avant d'avoir obtenu le visa. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.	Assurance voyage L'assurance doit être valable sur l'ensemble du territoire des États membres de l'espace Schengen et couvrir toute la durée du séjour dans l'espace Schengen. La couverture des frais médicaux et d'hospitalisation doit être d'au moins 30 000 euros et doit couvrir le rapatriement en cas d'urgence ou pour des raisons médicales. Les assurances liées aux cartes de crédit ne sont pas acceptées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14.	Mineur <ul style="list-style-type: none"> Autorisation de sortie du territoire signée par les parents et légalisée par le commissariat de police accompagnée d'une copie de leur carte d'identité également légalisée par le commissariat de police. Copie littérale de l'acte de naissance. Certificat de la (pré)inscription scolaire couvrant la période du séjour prévu. Original des extraits bancaires des parents pour les 3 derniers mois et/ou carte de crédit bancaire. Indication de la profession des parents et pièces justificatives sur leurs revenus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15.	Mineur voyageant seul ou accompagné d'un seul parent : <ul style="list-style-type: none"> Autorisation originale du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur légal, signée en présence d'un agent des visas ou dûment légalisée, ainsi que des copies du passeport des parents ou du tuteur légal. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Documents justificatifs supplémentaires requis

	✓	*	n/a
16. Lettre d'invitation Si une personne qui vous invite prend en charge le financement de votre séjour dans l'espace Schengen, cette personne doit fournir une lettre d'invitation contenant : <ul style="list-style-type: none"> Prénom, nom, adresse exacte, adresse électronique, numéro de téléphone de l'hôte, ainsi que la nature de la relation entre le visiteur et l'hôte. La durée, les lieux et les motifs du séjour dans le pays de destination. Les frais engagés dans le pays de destination sont à la charge de l'hôte, si celui-ci prend en charge le séjour. Copie du passeport de l'hôte (s'il est de nationalité suisse) ou de son permis de séjour (s'il est d'une autre nationalité). L'hôte en Suisse ou au Liechtenstein doit en outre envoyer la lettre d'invitation par e-mail à : dakar.visa@eda.admin.ch sous forme de fichier PDF, dûment signée et datée. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Lettre de confirmation de l'école pour études ou formation pour moins de 90 jours avec le programme d'études	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Déclaration de garantie: <ul style="list-style-type: none"> Déclaration de garantie émanant d'un garant résidant en Suisse ou au Liechtenstein : le demandeur peut, à la discrétion de l'ambassade de Suisse, recevoir le formulaire après un avis préliminaire favorable. Le demandeur doit le transmettre personnellement au garant en Suisse. La procédure à suivre est expliquée au verso de la déclaration de garantie pour la Suisse. Remarque : un visa peut être refusé même si vous présentez une déclaration de garantie. L'ambassade peut vous demander l'original de cette déclaration si vous ne fournissez qu'une copie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Justificatif des liens familiaux avec l'hôte ou la personne qui invite : Actes de naissance ou de mariage, ou livret de famille, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



On m'a conseillé de fournir les documents susmentionnés, mais j'ai l'intention de déposer ma demande sans les documents cochés sur la liste de contrôle. Je comprends que le fait de ne pas fournir ces documents peut entraîner le rejet de ma demande

Nom du demandeur :

Nom de l'agent VFS :

Signature du demandeur :

Signature de l'agent VFS :

Remarque à l'attention des enfants et des conjoints de ressortissants suisses et de l'UE/AELE

Les points 9, 10, 11, et 12 ne s'appliquent pas. Veuillez plutôt joindre les documents suivants : une copie d'un passeport suisse ou d'un passeport de l'UE/AELE en cours de validité (du conjoint ou du parent) et une preuve du lien de parenté (copie de l'acte de mariage ou de l'acte de naissance, légalisée par les autorités compétentes).

Informations importantes

Pour tous les types de visas Schengen, le délai de traitement est de 15 jours. Pendant ce délai, il n'est pas possible de retirer son passeport.

L'ambassade de Suisse se réserve expressément le droit

- Demander des informations complémentaires, des documents supplémentaires et/ou un entretien individuel.
- Vérifier le contenu et l'authenticité des documents présentés.
- Transmettre la demande à l'autorité fédérale suisse pour décision.
- Refuser un visa en cas de déclarations inexactes, fausses ou incomplètes, ou de documents falsifiés.

Passage de la frontière :

Les autorités frontalières sont tenues de vérifier si les conditions d'entrée du voyageur sont toujours remplies. Si les conditions d'entrée ne sont plus remplies ou si vous n'êtes pas en mesure de fournir les justificatifs nécessaires, l'entrée peut vous être refusée même si vous êtes en possession d'un visa valide. Il est donc vivement recommandé d'avoir sur vous des copies des documents que vous avez fournis lors de votre demande de visa.